

PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 8 OCTOBRE 2018

Le lundi huit octobre deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (10) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Yves LAGRANGE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Virginie BARTHELEMY.

Etaient absents et excusés (0) :

- Ayant donné pouvoir (0) :

- N'ayant pas donné pouvoir (0) :

Nombre de votants : 10.

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Madame le Maire a ouvert la séance et soumis à l'assemblée l'ordre du jour.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2018.

**N° 41 – Finances locales – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2018 :

ASA du Chemin des Vignes	150,00 €
Comité des Fêtes de Crévoux	40,00 €
Association du Service à Domicile (ADMR)	100,00 €
Association Orel Ribambelle	230,00 €
Association Le Chœur du Roc	70,00 €
Association Les Amis du Pain de Crévoux	100,00 €
Amicale des Anciens Combattants de Saint André d'Embrun et de Crévoux	50,00 €
Association des commerçants de Crévoux	2 000,00 €

**N°42 – Finances locales – France Telecom – Redevance d'occupation du domaine public 2018**

Conformément au décret du 30 mai 1997, l'occupation du domaine public par France Télécom peut donner lieu à la perception d'une redevance au profit de la commune, selon les tarifs de base suivants :

- Artère aérienne 40 € le km
- Emprise au sol 20 € le m<sup>2</sup>
- Artère souterraine 30 € le km

Il convient d'appliquer un coefficient d'actualisation de 1,30940 à ces tarifs, pour l'année 2018, soit :

- Artère aérienne :  $2,76 \times 52,376 \text{ €} = 144,56 \text{ €}$
- Emprise au sol :  $22 \times 26,188 \text{ €} = 576,14 \text{ €}$
- Artère souterraine :  $6,22 \times 39,282 \text{ €} = 244,33 \text{ €}$

Il convient donc d'émettre un titre de recette à l'encontre de France Télécom, pour un montant de 965,03 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de fixer les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public par France Télécom, pour l'année 2018, et d'émettre le titre de recette correspondant à la somme due par France Télécom, selon les modalités susmentionnées.

#### **N° 43 – Fonction publique – Modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'agent de service polyvalent en milieu rural**

Compte tenu de la construction du nouveau bâtiment du foyer de ski nordique, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'agent de service polyvalent en milieu rural.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé de porter la durée du temps de travail de cet emploi à temps non complet créé initialement pour une durée de 17,50 heures par semaine par délibération du 19 novembre 1997, à 18 heures par semaine à compter du 1er décembre 2018. La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'agent de service polyvalent en milieu rural comme susmentionné.

#### **N°44 – Finances locales – Attribution d'une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Crévoux pour l'année 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 231 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Crévoux pour l'année 2018.

#### **N°45 – Autres domaines de compétences – Convention entre la Commune et le Département pour établir une piste destinée aux activités nordiques pendant la fermeture hivernale de la RD 39T**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a approuvé la convention établie entre la Commune et le Département, pour établir une piste destinée aux activités nordiques pendant la fermeture hivernale de la RD 39T.

#### **Questions diverses :**

**1/ Travaux divers** – Jean-Marc CEARD s'est rendu au col de Girabeau avec Frédéric TUILLIERE, technicien forestier de l'ONF, afin d'évaluer les travaux à réaliser pour éviter que le chemin, tracé « sans autorisation de la commune » par des 4X4, soit strictement contraint dans le tracé actuel. Il a également été convenu de remettre en place le panneau signalétique qui bordait ce « tracé », panneau qui a été arraché dernièrement. Un devis a été établi par une entreprise pour la réalisation de ces travaux.

**2/ Tourisme** – Evelyne ARNAUD a fait savoir que l'agent de l'Office de tourisme de Serre-Ponçon, chargé de l'accueil et de l'information à Crévoux, sera en mesure de participer aux animations cet hiver.

Evelyne ARNAUD a également proposé que la commission municipale chargée du tourisme, fasse le lien entre les différentes associations de la commune et l'Office de Tourisme de Serre-Ponçon et cela afin d'établir un programme d'animations constamment actualisé et répondant aux attentes de la population et des touristes.

**3/ Sécurité routière** – La Commune a sollicité l'avis du Département concernant la limitation de vitesse dans le hameau de La Chalp. L'agence départementale IT05, qui a compétence dans l'assistance aux collectivités sur les sujets d'aménagements de voiries, va être sollicitée afin de guider la commune sur les installations les plus appropriées pour contribuer à la sécurisation de la population dans la traversée de nos villages.